

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient aucun perturbateur endocrinien (ED) à une concentration ≥ 0,1 %.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

nom de la substance	identifiant	% en poids	Classification SGH	pictogrammes
Paraffine liquide	N° CAS 8042-47-5 N° CE 232-455-8 N° REACH 01-2119487078- 27-xxxx	50-<75	Asp. Tox. 1 / H304	
Butane	N° CAS 106-97-8 N° CE 203-448-7 N° REACH n° 01-2119474691- 32-xxxx	10-<25	Gaz inflammable 1A / H220 Gaz sous pression L / H280	 
Propane	N° CAS 74-98-6 N° CE 200-827-9 N° REACH 01-2119486944- 21-xxxx	5-<10	Gaz inflammable 1A / H220 Gaz sous pression C / H280	 

nom de la substance	Limites de concentration spécifiques	Facteurs M	ATE	voie d'exposition
Paraffinum Perliquidum	-	-	>5 mg/l/4h	Inh : poussière/brouillard

3.3 Commentaires

Texte complet des abréviations dans la SECTION 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Commentaires généraux

Ne laissez pas les personnes touchées sans surveillance. Éloignez les victimes de l'accident de la zone dangereuse. Gardez les personnes touchées au calme, couvrez-les et maintenez-les au chaud. Retirez immédiatement les vêtements contaminés et imprégnés. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, consultez un médecin. Si la personne est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et ne lui administrez rien par voie orale.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, consultez immédiatement un médecin et prodiguez les premiers secours. Faites respirer de l'air frais.

Après contact avec la peau

Lavez abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Retirez les lentilles de contact, si vous en portez et si possible. Continuez à rincer. Gardez les paupières ouvertes et rincez abondamment à l'eau courante propre pendant au moins 10 minutes.

Après ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Ne faites PAS vomir.

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

4.2 Symptômes et effets aigus et différés les plus importants

Aucun symptôme ou effet n'est connu à ce jour.

4.3 Indications pour une attention médicale immédiate ou un traitement spécial

Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Agent extincteur****Agents extincteurs appropriés**

Pulvériser de l'eau. Poudre BC.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une ventilation insuffisante et/ou une utilisation inappropriée peuvent entraîner la formation de mélanges vapeur/air explosifs/hautement inflammables.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Combattre l'incendie en prenant les précautions d'usage à une distance sûre.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Personnel non formé aux situations d'urgence**

Mettez les personnes en sécurité.

Services d'urgence

Une protection respiratoire doit être portée en cas d'exposition aux vapeurs, poussières, aérosols et gaz.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêchez toute pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Conservez et éliminez l'eau de lavage contaminée.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Conseils pour empêcher la propagation des matières déversées**

Couvrez les égouts.

Informations complémentaires sur les déversements et les rejets

Éliminez dans des conteneurs appropriés. Ventilez la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir section 5 Équipement de protection individuelle : voir section 8. Matières incompatibles : voir section 10. Informations sur l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger****Recommendations****Mesures pour prévenir les incendies et la formation d'aérosols et de poussières**

Utiliser une ventilation locale et générale. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Mettre à la terre le récipient et l'équipement à remplir.

Informations sur l'hygiène générale sur le lieu de travail

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où le travail est effectué. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on consomme des aliments. Ne pas stocker les aliments et les boissons avec des produits chimiques. Ne pas utiliser de récipients normalement destinés au stockage d'aliments pour les produits chimiques. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.2 Conditions de stockage sûr, en tenant compte des incompatibilités**Risques de la nature suivante****Classe de stockage (STC)**

2 B

• Dangers liés à l'inflammabilité

Ne pas pulvériser vers des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Protéger des rayons du soleil.

Prise en compte d'autres informations**• Emballage approprié**

Seuls des emballages approuvés (par exemple conformes à l'ADR) peuvent être utilisés.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites nationales

Limites d'exposition professionnelle (limites sur le lieu de travail)								
Terrain	substance	CAS Nr.	identifier	TVA [ppm]	TVA [mg/m³]	STV [ppm]	STV [mg/m³]	source
DE	Butane	106-97-8	OEL	1.000	2.400	4.000	9.600	TRGS 900
DE	Propane	74-98-6	OEL	1.000	1.800	4.000	7.200	TRGS 900
DE	Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	OEL		5		20	TRGS 900
DE	Huile blanche, pharmaceutique	8042-47-5	MAK		5		20	DFG

Remarque

STV Valeur à court terme (valeur limite pour une exposition à court terme) : valeur limite à ne pas dépasser, basée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)

TVA Moyenne pondérée dans le temps (valeur limite pour une exposition à long terme) : moyenne pondérée dans le temps, mesurée ou calculée pour une période de référence de huit heures (sauf indication contraire)

DNEL/DMEL/PNEC pertinentes et autres valeurs seuils

DNEL pertinentes des composants du mélange

DNEL pertinentes des constituants						
substance nom	CAS Nr.	point final	valeur seuil	Objectif de protection voie d'exposition	Utilisation dans	temps d'exposition
Paraffinum Perliquidum	8042-47-5	DNEL	164,6 mg/m³	Humain, inhalation	Employés (industrie)	Effets chroniques - systémiques
Paraffinum Perliquidum	8042-47-5	DNEL	217,1 mg/kg KG/day	Humain, cutané	Employés (industrie)	Chroniques - effets systémiques

8.2 Limites d'exposition et surveillance

Dispositifs de contrôle techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelles (équipements de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Ne pas vaporiser dans les yeux. Si nécessaire, porter des lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés. Les gants de protection chimique testés conformément à la norme EN 374 sont adaptés.

Type de matériau

NR : caoutchouc naturel, latex.

Autres mesures de protection

Laisser la peau se reposer pendant les périodes de repos. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Protection respiratoire

Travailler à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées si possible. Porter une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Type : A-P2 (filtre combiné

pour particules et gaz et vapeurs organiques, couleur d'identification : marron/blanc).

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Utiliser des récipients appropriés pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique

Aérosol (aérosol pulvérisateur)

Couleur

Incolore

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

Odeur	Inodore
Point de fusion/point de congélation	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites d'explosivité	5 % vol. - 15 % vol.
Point d'éclair	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol. *
Température d'auto-inflammation	Sans objet, car il s'agit d'un aérosol.
Température de décomposition	Non pertinent
Viscosité	Non pertinent (aérosol)
Solubilité dans l'eau	Insoluble

Coefficient de répartition

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non pertinent (mélange)
Pression de vapeur	3,8 bar à 20 °C 6,8 bar à 50 °C
Densité	0,74 g/ml à 20 °C (Valeur calculée)
Propriétés des particules	Non applicable, car il s'agit d'un aérosol. *

9.2 Autres informations

* Le mélange fini dans le récipient sous pression n'est créé qu'après l'ajout du gaz sous pression. Certaines spécifications ne sont donc pas mesurables dans un récipient hermétique sous pression.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Concernant les incompatibilités : voir ci-dessous « Conditions à éviter » et « Matériaux incompatibles ». Le mélange contient une ou plusieurs substances réactives. Risque d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique

Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Protéger de la chaleur.

Informations sur la prévention des incendies ou des explosions

Protéger des rayons solaires.

Facteurs de contrainte physique pouvant entraîner une situation dangereuse et devant donc être évités

Températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux raisonnablement prévisible n'est connu lors de l'utilisation, du stockage, du déversement ou du chauffage. Produits de combustion dangereux : voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008**

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le mélange complet.

Procédure de classification

La procédure de classification du mélange est basée sur les composants du mélange (formule d'additivité).

Classification selon le SGH (1272/2008/CE, CLP)**Toxicité aiguë**

Non classé comme toxique aigu.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spray protecteur pour acier inoxydable
Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025
Numéro de version : 6.0

Toxicité aiguë estimée (ATE) des composants			
nom de la substance	N° CAS		
Paraffinum Perliquidum	8042-47-5		>5 mg./4h

Effet corrosif/irritant sur la peau

Non classé comme corrosif/irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé comme gravement nocif pour les yeux ou irritant pour les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Non classé comme allergène par inhalation ou par contact cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé comme mutagène pour les cellules germinales (mutagène).

Cancérogénicité

Non classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé comme toxique pour la reproduction.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique**

Non classé comme spécifiquement toxique pour certains organes cibles (exposition unique).

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles après des expositions répétées**

Non classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Risque par aspiration

Non classé comme dangereux en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité

Ordonnance relative aux installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau (AwSV) : WGK (Allemagne) 1, légèrement dangereux pour l'eau

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances pertinentes contenues dans le mélange sont facilement biodégradables.

12.3 Biodégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.5 Mobilité dans le sol

Ne contient aucune substance PBT/vPvB à une concentration ≥ 0,1 %.

12.6 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ne contient pas de perturbateurs endocriniens (ED) à une concentration ≥ 0,1 %.

12.7 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Processus de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'élimination via les eaux usées

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement. Obtenir des instructions spéciales/consulter la fiche de données de sécurité.

Traitements des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit d'un déchet dangereux ; seuls des emballages agréés (par exemple conformes à l'ADR) peuvent être utilisés.

Les emballages complètement vides peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la substance elle-même.

Législation pertinente en matière de déchets

Liste des déchets

15 01 04 Emballages métalliques

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances

16 05 04 Gaz dans des récipients sous pression contenant des substances dangereuses (y compris les halons)

Remarques

Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales applicables. Les déchets doivent être triés afin de pouvoir être traités séparément par les installations municipales ou nationales d'élimination des déchets.

Spray protecteur pour acier inoxydable
Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025
Numéro de version : 6.0

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	
	ADR/RID/ADN	UN 1950
	Code IMDG	UN 1950
	ICAO-TI	UN 1950
14.2	Nom d'expédition ONU approprié	
	ADR/RID/ADN	PRESSURISED GAS CONTAINERS
	Code IMDG	AEROSOLS
	ICAO-TI	Aerosols, flammable
14.3	Classes de danger pour le transport	2
	ADR/RID/ADN	(2.1)
	Code IMDG	2.1
	ICAO-TI	2.1
14.4	Groupe d'emballage	Not assigned
14.5	Dangers pour l'environnement	Not hazardous to the environment according to dangerous goods regulations
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	The regulations for dangerous goods (ADR) must also be observed within the company premises.
	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
14.7	The cargo is not transported as bulk cargo.	

Informations conformément aux règlements types individuels de l'ONU

Transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires
Code de classification 5F
Étiquette de danger 2.1



Règles spéciales (SV)	190, 327, 344, 625
Quantités exemptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de promotion (BK)	2
Code de restriction en tunnel (TBC)	D
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)	
Polluant marin	
Étiquette de danger	2.1

Informations supplémentaires



Règles spéciales (SV)	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités exemptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1L
EmS	F-D, S-U
Catégorie d'arrimage	-
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)	
Étiquette de danger	2.1

Informations supplémentaires



Règles spéciales (SV)	A145, A167
Quantités exemptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	30 kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spray protecteur pour acier inoxydable
Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025
Numéro de version : 6.0

SECTION 15 : Dispositions légales

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/dispositions légales spécifiques pour la substance ou le mélange. Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, annexe XIV) / SVHC - Liste des substances candidates

Aucun composant n'est répertorié

Directive sur les émissions industrielles (directive IE)

Teneur en COV

32 %

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques (RoHS)

Aucun composant n'est répertorié

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR)

Aucun composant n'est répertorié

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (WRR)			
nom de la substance	N° CAS	figurant dans	remarque
Butane		A)	

Légende

a) Liste non exhaustive des polluants les plus importants

Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)

Aucun composant n'est répertorié

Réglementations nationales (Allemagne)

Règlement sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau (AwSV)

Classe de danger pour l'eau (WGK) 1 (légèrement dangereux pour l'eau)

Directives techniques pour le contrôle de la pollution atmosphérique (Allemagne)

Numéro	groupe de substances	classe	conc.	débit massique	masse concentration	remarque
5.2.5	substances organiques		≥ 25 wt.%	0,5 kg/h	50 mg/m³	3)

Remarque

3) Le débit massique de 0,50 kg/h ou la concentration massique de 50 mg/m³, chacun spécifié en carbone total, ne doit pas être dépassé au total (à l'exception des substances organiques pulvérulentes).

Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (STC) 2 B (bombes aérosols ou briquets)

Registres nationaux

Terrain	répertoire	statut
UE	REACH Reg.	Tous les ingrédients sont indiqués.

Légende

Règlement REACH Substances enregistrées REACH

15.2 Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de la sécurité des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Modifications apportées (fiche de données de sécurité révisée)

Section	entrée précédente (texte/valeur)	entrée actuelle (texte/valeur)	sécurité liée
2.3	Propriétés endocriniennes : Ne contient aucun perturbateur endocrinien (EDC) à des concentrations ≥ 0,1 %.	Propriétés endocriniennes : Ne contient aucun perturbateur endocrinien (ED) à des concentrations ≥ 0,1 %.	oui

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

16.2 Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Convention concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
ADR/RID/ADN	Convention relative au transport international de marchandises dangereuses par route, rail et voies navigables Intérieures (ADR/RID/ADN).
OEL	Limite d'exposition professionnelle.
Asp. Tox.	Risque d'aspiration.
ATE	Estimation de la toxicité aiguë.
CAS	Chemical Abstracts Service (base de données répertoriant les composés chimiques et leur identifiant unique, le numéro d'enregistrement CAS).
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Étiquetage et Emballage) des substances et des mélanges.
DFG	Fondation allemande pour la recherche MAK et liste des valeurs BAT, Commission sénatoriale pour l'enquête sur risques professionnels, Wiley-VCH, Weinheim.
DGR	Réglementation sur les marchandises dangereuses Règles régissant le transport des marchandises dangereuses, voir IATA/DGRNiveau minimal d'effet dérivé (niveau d'exposition dérivé avec effets néfastes minimaux).
DMEL	Niveau sans effet dérivé (niveau d'exposition dérivé sans effets néfastes).
DNEL	Perturbateur endocrinien.
ED	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et l'inventaire NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres utilisé pour identifier les substances dans l'UE (Union européenne).
EG-Nr.	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (register européen des substances chimiques disponibles sur le marché).
EINECS	Liste européenne des substances chimiques notifiées.
ELINCS	Plan d'urgence.
EmS	Gaz inflammable.
Flam. Gas	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » « Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations unies.
GHS	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » « Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations unies.
IATA	Association internationale du transport aérien.
IATA/DGR	Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DGR) par voie aérienne (IATA) (règlement régissant le transport par voie aérienne).
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (code international pour le transport des marchandises dangereuses).
IMDG-Code	Code maritime international des marchandises dangereuses.
STV	Valeur à court terme.
STC	Classe de stockage selon TRGS 510, Allemagne.
NLP	No-Longer Polymer (polymère dégradé).
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
PNEC	Concentration sans effet prévisible.
Ppm	Parties par million.
Press. Gas	Gaz sous pression.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses).
LMV	Valeur moyenne de la couche.
SVHC	Substance extrêmement préoccupante.
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne).
TRGS 900	Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900).
VOC	Composés organiques volatils.
VPVB	Très persistant et très bioaccumulable (sehr persistent und sehr bioakkumulierbar).

16.3 Sources bibliographiques et données importantes

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).Règlement sur le transport aérien des marchandises dangereuses (DGR) (IATA) (règlement régissant le transport aérien des marchandises dangereuses).

16.4 Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques. La classification est basée sur les résultats des essais effectués sur le mélange. Risques pour la santé. La procédure de classification du mélange est basée sur les composants du mélange (formule d'additivité).

16.5 Liste des phrases pertinentes (code et libellé tels que spécifiés aux sections 2 et 3)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression : peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spray protecteur pour acier inoxydable

Date de création : 4 septembre 2015

Révisé le : 22 octobre 2025

Numéro de version : 6.0

Avertissement

Les informations fournies sont basées sur nos connaissances actuelles.

Cette FDS a été rédigée exclusivement pour ce produit et est destinée uniquement à ce produit.

Fin de la fiche de données de sécurité